

## AU CONSEIL COMMUNAL LE MONT-SUR-LAUSANNE

### Rapport de la commission chargée d'examiner la motion **André Muller**

#### **Route de Manloud**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 11 avril 2016 dans la salle des commissions du bâtiment de Crétalaison. M. Antoine Chamot, Président du Conseil communal nous a formulé les rappels d'usage et la commission s'est constituée comme suit:

Président : M. Marcel Bühler

Membres: M. Aydin Durmaz  
M. André Muller

Rapporteur : M. Philippe Hayward

Absente non excusée : Mme Renata Ravera

Nous avons, dans un premier temps, repris le texte de la Motion et entendu les arguments de M. André Muller. Pour information la Route de Manloud à une longueur de 1100 m et la vitesse y est de 80 km/h.

La Route de Manloud est effectivement dégradée sur les bas-côtés, nous avons pu le constaté sur des photos prises quelques jours auparavant. Il n'y a pas de restriction quand aux types de véhicules qui peuvent emprunter cette route et les croisements avec des véhicules agricoles y sont dangereux notamment dû à l'état des bords de route.

Cette route étant sujette à augmentation de trafic, il nous paraît important d'analyser la situation dans son ensemble aussi bien la sécurité, le nombre de véhicules ou la vitesse par exemple. De plus il faut voir les priorités sur l'ensemble de la commune.

Dès lors, il nous semble justifié d'étudier la Motion « André Muller » sous la forme d'un préavis.

Le Mont-sur-Lausanne, le 11.04.2016

En conclusion, la commission recommande au Conseil communal de prendre en considération les informations ci-dessus et de transmettre la Motion André Muller « Route de Manloud » à la municipalité pour préparer et créer un préavis.

Le Mont-sur-Lausanne, le 11 avril 2016

Président : M. Marcel Bühler

  
.....

Membres: M. Aydin Durmaz

  
.....

M. André Muller

.....

Rapporteur : M. Philippe Hayward

  
.....

Absente non excusée : Mme Renata Ravera